



Compte rendu Réunion BILATERALE SPS-DI

31 Octobre 2023

Présents pour la l'Administration : Madame la DRH et le Directeur Interrégional

Début, 14:30

**** THEMES GENERAUX ****

* **Point sur les demandes de Mises à Disposition (ou « renfort ») sur la DI** : Le directeur précise qu'il a gelé les MAD/Mises en Renfort actuelles pour l'année 2023 ; il reverra les situations début 2024.

* **Point sur les postes vacants actuels et après mobilité** : Il y a 171 postes de Surveillants vacants sur la DI. Par anticipation des nombreux départs en retraite qui se profilent, le DI a, et va adresser un courrier aux agents pouvant y prétendre en indiquant l'intérêt qu'ils auront à retarder leur départ en leur faisant valoir les gains issus de la réforme.

* **Point sur le futur recrutement par la DISP des Contractuels Surveillants Adjoints dès 2024** : Le DI nous indique qu'il n'a pour l'heure aucune consigne de la DAP. La DI de Toulouse ne devrait donc pas avoir à recruter de contractuels car les demandes de mobilités des fonctionnaires sur la DI sont fortes. Néanmoins, le directeur ne refusera pas d'embaucher des agents contractuels, si la DAP l'autorise.

* **Point sur la création du Pôle de Formation Régionale** : Pour l'instant, rien n'est fait, car justement la DISP s'interroge sur le fait qu'elle aura ou pas des contractuels à former.

* **Point sur la surpopulation pénale et les établissements impactés par le surencombrement** :

Actuellement, 560 matelas au sol.

Les établissements suivants : les MA de VLM et Mende ; et bien sûr les CD de St Sulpice et Muret sont considérés les moins impactés.

Le SPS sensibilise fortement le DI sur les difficultés rencontrées par la MA de Foix (petit établissement) qui souffre de la surpopulation pénale : 65 places pour des fluctuations autour de 150 détenus hébergés. D'ailleurs, les personnels que le SPS a eu rencontrés la veille, se plaignent à juste titre de cette situation mettant en péril à chaque instant leur sécurité compliquant la gestion et multipliant des conflits entre détenus quotidiennement. 4 détenus dans 1 cellule, c'est beaucoup trop !!! Le DI justifie le choix de la MA de Foix par la proximité qu'il y a avec Toulouse. Néanmoins, il ne cesse de sensibiliser les magistrats et avocats sur les peines alternatives à l'incarcération qui semblent être méconnues, comme notamment la Libération Sous Contrainte : Il y a 1700 bracelets en gestion sur la DI de Toulouse.

* **Point sur le déménagement de la DISP suite au déplacement annoncé de la cité administrative** : Le DI porte le projet de réhabilitation de l'ancienne Maison d'Arrêt de ST Michel qui présente de nombreux intérêts comme la proximité géographique avec le Tribunal... L'espace proposé par St Michel permettrait de regrouper de nombreux services Pénitentiaires.

* **Point sur l'implantation et le développement sur la DI des ESP et ELSP** : Le DI indique créer et dimensionner les ELSP en fonction des possibilités RH qu'il a pour le faire. D'ici à fin 2024, les FSI se déchargeront de certaines missions qui vont incomber aux Pénitentiaires.

***ELSP/ Point sur l'organisation du recrutement des agents / Maintien des habilitations :** Déjà par voie de tracts cette année, le SPS a une nouvelle fois demandé impérativement au Directeur Interrégional de s'intéresser de beaucoup plus près aux pratiques en vigueur pour recruter les agents dans le cadre de la formation initiale, ainsi que le maintien des habilitations. Le SPS souligne et déplore que la note du DAP de février dernier ne soit toujours pas respectée. L'organisation de certains jurys, illégalement improvisés en fin de session formation, a le don de pourrir le bénéfice d'une journée de formation qui se devait être accompagnante, sécurisante, pédagogique et bienveillante.

Concernant la formation initiale : le SPS fait valoir le manque insupportable de communication auprès des agents qui ont échoué. Le SPS souhaite que la Commission présidée par le DI, et qui statue sur leur sort, ait à minima la décence d'informer les agents sur le ou les points sur lesquels ils ont failli. Qu'éventuellement, les personnels (directeurs d'établissements) chargés de leur communiquer les résultats soient en capacité de leur indiquer le motif. Ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui.

Le DI indique que la sélection des agents se fait selon 3 critères : Esprit d'équipe, Tests psychotechniques, Gestes techniques.

En réponses à notre intervention : La Directrice des Ressources Humaines indique qu'elle va se rendre sur une session de formation pour observer son contenu et son déroulé.

Le DI admet qu'effectivement indiquer à l'agent le motif de son échec à la formation sera dorénavant fait.

***Autorisation du port des menottes en détention :** Certains Chefs d'établissements auraient des réticences à autoriser les ELSP à détenir les menottes administratives en détention. Le DI va s'assurer que les textes autorisent ceci et va adresser la consigne aux Chefs d'établissements.

***Gestion administrative des agents :**

Prise en charge AP/Mutuelle des Arrêts maladie (Décompte des 90 jours) :

Le SPS est revenu sur ce sujet bien complexe qui met en difficulté financière certains agents.

En effet, l'agent voit son salaire maintenu dans un premier temps mais, dans certains cas, peut lui être réclamé de reverser le montant des salaires trop perçus. La transmission de certains documents à fournir aux mutuelles ne se fait pas toujours en temps et en heure et conduit à un tas de complexités. Cette situation financièrement inconfortable est subie par l'agent.

Le SPS semble avoir été entendu, la DRH nous informe souhaiter se rapprocher des services RH des établissements pour améliorer l'ensemble des étapes notamment pour réduire certains délais dans le suivi et la transmission des pièces à fournir.

****** CP PERPIGNAN ******

***ELSP / Commande de véhicule :** En exclusivité, lors de la bilatérale du mois de juin 2023, le SPS portait à la connaissance du DI l'existence d'un CRP de demande d'un agent ELSP précisant le besoin d'un « petit » véhicule en supplément (Galaxy ou Cmax) pour effectuer les translations hôpital notamment. Le DI nous avait donné son accord favorable de principe. Aujourd'hui, il nous confirme que ce véhicule est bien proposé au Département Budget et Finance, mais précise qu'il y a 18 mois d'attente auprès de l'UGAP.

****** MA ALBI ******

***Point de situation RH :** Le SPS a une nouvelle fois fortement sensibilisé le DI sur les difficultés RH présentes et à venir sur l'établissement. Le SPS souhaitait une révision en conformité de l'organigramme de cette MA. Le DIOS devrait se rendre prochainement sur ALBI. Le DI précise qu'en fin d'année, il y aurait 3 vacances de postes.

****** PSE-Seysses ******

*** CRP agents PCSE : Demande de versement du complément de l'ICP suite au résultat du TA de Marseille :** Le DI indique ne toujours pas avoir de consignes de la DAP à ce sujet. Qu'il ne prendra pas d'initiative à part d'inviter les agents à faire valoir leurs droits comme l'ont fait les agents de Marseille.

**** **CP de SEYSSES** ****

*** Affectation des Elèves Surveillants / stages 1 et 2**

Depuis le passage et les conclusions de la Mission Contrôle Interne, le CP ne peut plus recevoir d'Elèves Surveillants. Le SPS fait pourtant valoir au DI les améliorations et opérations correctives faites sur certaines des recommandations et lui demande d'agir auprès de la MCI afin de favoriser un retour de prise en charge d'Elèves sur un établissement d'envergure comme l'est celui de Toulouse-Seysse. Des tuteurs de stages sont d'ailleurs maintenant formés, mais sans pouvoir exercer. Le DI précise qu'il attend de la part de la direction locale la liste des points sur lesquels des efforts ont été faits pour argumenter à son tour auprès des services de la DAP pour défendre le retour des Elèves Surveillants.

*** Extension prévue du bâtiment PSE.**

Le SPS demande à ce que la DISP profite de cette future extension en proposant au DI d'inclure dans ces travaux l'espace pour implanter enfin une salle de sport tant attendue par le personnel du CP de Seysse. Salle de sport, digne de ce nom, attendue depuis l'an 2003 !

*** Gestion des détenus suite à agression sur personnel :**

Nous demandons le transfert systématique et rapide des détenus agresseurs afin qu'ils ne se retrouvent pas à croiser les personnels qui en ont été victimes. Que ce soit à Seysse, comme ailleurs.

Le DI explique que DSD reste un service réactif. Nous ajoutons que sur le terrain ce n'est pas perçu ou ressenti de la même façon par les Surveillants.

*** Prise en compte dans les hôpitaux des agents (en tenue d'uniforme) victimes d'agressions :**

Le DI a bien compris l'enjeu et les risques encourus par les agents lorsqu'ils patientent des heures aux urgences. Afin d'améliorer ces situations, il va essayer d'influer en entrant en contact avec les cadres des services sanitaires concernés. La piste d'accords et/ou de conventions n'étant pas à exclure, il va sensibiliser aussi l'UCSA afin que ces difficultés ne soient plus.

*** Ateliers : Organisation de la journée continue ; pas de budget barquettes alimentaire ?**

Le DI nous informe que le CE aura le budget nécessaire pour l'achat des barquettes, il n'a qu'à lui en faire la demande.

UHSI / UHSA

UHSA :

***Demandes des agents de pouvoir bénéficier de tickets restaurant plutôt que d'utiliser Chorus DT pour les remboursements :** la DRH précise que cette pratique pleine de simplification n'est plus possible.

Véhicules/missions : le SPS demande que l'UHSA conserve son véhicule actuel car sinon de grandes difficultés s'annoncent dans l'accomplissement des missions. Le DI indique qu'un véhicule administratif est en fonction durant 7 ans et jusqu'à 220 000 km. De nombreux véhicules peuvent largement dépasser ces échéances. Le DI ne voit aucun inconvénient à ce que l'UHSA conserve son véhicule.

**** **Base ERIS Toulouse** ****

Espace de travail : Au matin, nous rendons visite aux collègues de la Base ERIS. Nous avons constaté qu'ils souffraient d'un manque de stockage (affaires sportives, personnelles notamment). En effet, la pratique de diverses activités physiques/sportives étant le socle essentiel dans le cadre de l'exercice de leurs missions, entraîne la multiplication de ce type d'effets. D'avis du SPS, il manque aussi et très certainement un espace de réunion et bureaux permettant à nos collègues de planifier et organiser leurs missions. Le DI nous répond que des travaux vont prochainement permettre une réfection de l'intégralité de la partie sanitaire qui en a grand besoin. Repenser l'affectation des locaux pourra alors s'étudier.

Le SPS, 100% Surveillants !!!

Le 5 novembre 2023

La Délégation Interrégionale SPS-Toulouse :

Nicolas FRANCOIS, Christy NICOLAS, David MATHIEU, Christophe DELEUZIÈRE